

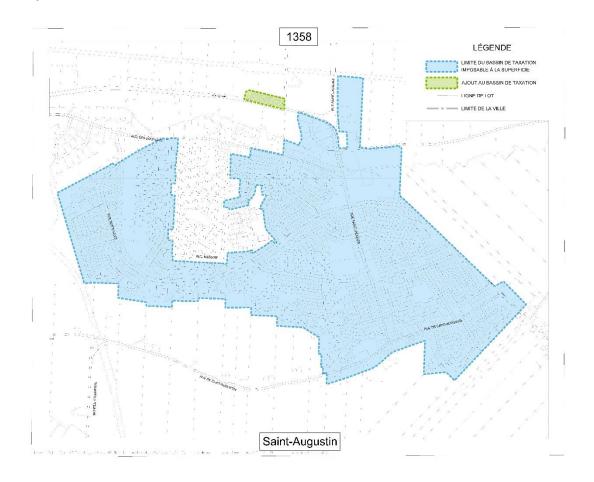
## **AVIS PUBLIC**

## **CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2596**

(Secteur de Saint-Augustin)

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 23 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2596 modifiant les règlements numéros 1358, 1440 et 1456, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements, lesquels sont situés dans le secteur de Saint-Augustin et illustrés aux plans ci-après et que les adresses ou lots visés par ces modifications seront impactés au niveau de la taxation :

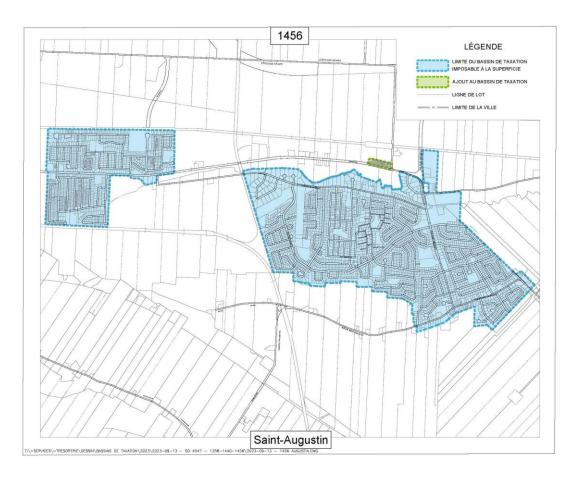
1358 Autorisant la préparation des plans et devis pour la construction d'un nouveau poste de pompage numéro 5 (incluant tous les travaux d'excavation, bétonnage et autres travaux de raccordement aux infrastructures existantes et aménagement au site pour la complète réalisation des travaux), autorisant lesdits travaux de construction d'un nouveau poste de pompage, y compris l'achat de matériel, les travaux d'électricité, de mécanique de bâtiment, de contrôle relié à l'instrumentation, à la programmation, ainsi que les travaux de démantèlement de la station de pompage existante et de pompage temporaire et autorisant et une dépense et un emprunt de 930 000,00 \$ à ces fins.



**1440** Autorisant la préparation des plans et devis et d'une étude géotechnique pour la réalisation des travaux requis pour les équipements d'ajustement de pH et de déphosphatation à l'usine d'épuration du secteur de Saint-Canut, décrétant la réalisation desdits travaux et une dépense et un emprunt de 1 935 000 \$ à ces fins.



**1456** Autorisant les travaux requis pour les équipements d'ajustement de pH et de déphosphatation à l'usine d'épuration du secteur de Saint-Canut, décrétant la réalisation desdits travaux et une dépense et un emprunt de 1 785 000 \$ à ces fins.



Toute personne désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit en informer la Ministre par écrit dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

## Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Gestion des documents 10, avenue Pierre-Olivier Chauveau Québec (Québec) - G1R 4J3

Donné à Mirabel ce 25 octobre 2023

La greffière, Me Suzanne Mireault, avocate